



Version 20170217

REGLEMENT

2017



Préambule :

En application du Règlement Général des Compétitions FFE 2017 et de celui spécifique au CSO, le CRE PACA organise un circuit de compétition amateur et PRO ouvert à tous les cavaliers, sans distinction de région, avec pour objectif de permettre aux cavaliers régionaux de développer un projet sportif sur une saison et accessible au plus grand nombre.

Ce circuit est dénommé MASTERS PACA JUMP, en abrégé MPJ

Le MPJ est un circuit destiné à récompenser les cavaliers, et non les couples « cavalier-cheval », ayant accumulés le plus grand nombre de points dans les épreuves labellisées « MPJ ». En conséquence, et sous les réserves du présent règlement, le cavalier peut obtenir des points avec différentes montures tout au long de la saison et figurer au classement dans plusieurs catégories.

Les organisateurs des concours retenus pour porter le label « Masters PACA Jump » doivent répondre à un cahier des charges portant sur différents critères : qualité des pistes, choix des officiels de compétition, accueil (parkings, boxes, restauration) et garantissant une prestation de qualité.

Article 1 - MASTERS PACA JUMP AM2, AM1, AM Elite et PRO2:

Ce circuit se déroule tout au long de l'année 2017.

Le classement des Masters PACA Jump sera effectué sur 9 concours :

- Etape 1 : La Sabretache (Berre (13)) - 14/17 Avril 2017
- Etape 2 : CHAM (Aix (13)) - 28/30 Avril 2017
- Etape 3 : Le Cheval d'Argens (Les Arcs-sur-Argens (83)) - 19/21 Mai 2017
- Etape 4 : CE les Murettes (Roquebrune-sur-Argens (83)) - 02/05 Juin 2017
- Etape 5 : CE d'Istres (Istres (13)) - 23/25 Juin 2017
- Etape 6 : AMSE (Meyreuil (13)) - 08/10 Septembre 2017
- Etape 7 : Ec. Guillaume GOMBERT (Cuers (83)) - 22/24 Septembre 2017
- Etape 8 : CE Pastré (Marseille (13)) - 06/08 Octobre 2017

Etape Finale : Cagnes Equi Events (Hippodrome Cagnes sur mer (06)) - 20/22 Octobre 2017

❖ Epreuves

Chaque étape des Masters PACA Jump devra inclure 8 épreuves imposées :

Amateur 2 : Vitesse 105 et Grand Prix 110

Amateur 1 : Vitesse 115 et Grand Prix 120

Amateur Elite : Vitesse 125 et Grand Prix 125

Pro : Grand Prix 130 et Grand Prix 135 (les deux ouverts aux amateurs) (1)

(1) le GP 130 correspond aux épreuves de vitesse prévues pour les autres catégories et se déroulera en une manche sur un barème A au chrono sans barrage ou barème A temps différé.

L'organisateur pourra décider des barèmes suivants :

- Vitesse : Barème A au chrono sans barrage ou Barème A temps différé

- Grand prix : Barème A chrono + barrage au chrono ou Super 10 option B ou D

❖ Conditions particulières

Le circuit Masters PACA Jump utilise le support de concours existants dont le règlement spécifique est de la responsabilité de l'organisateur.

En vue d'éviter le dédoublement des épreuves, le nombre d'engagements est limité à 90 pour les épreuves du Masters PACA Jump, l'organisateur peut également appliquer une limitation à la journée.

Les cavaliers sont invités, lors de la publication du programme du concours, à vérifier ce point et à en tenir compte afin de s'engager sans tarder, aucune réclamation fondée sur le motif de l'impossibilité de s'engager en raison de l'absence de place dans l'épreuve ne sera admise.

Les engagements « Terrain » sont interdits, seuls les engagements sur invitation de l'organisateur sont valides pour la participation aux Masters PACA Jump.

Pour chacun des parcours, il sera prévu des obstacles doubles, triples (selon règlement général des compétitions), les organisateurs sont encouragés à utiliser une rivière lorsqu'elle est disponible.

Les cavaliers ayant plusieurs chevaux dans une épreuve Masters PACA Jump, doivent impérativement faire connaître au commissaire au paddock, avant leur premier départ dans l'épreuve quel cheval comptera pour le classement des MPJ.

En cas de non déclaration, le moins bon résultat sera pris en compte. Il appartient au cavalier de s'assurer que sa déclaration a bien été prise en compte.

Un cavalier peut participer et figurer au classement des MPJ dans plusieurs catégories.

Pour être au classement final des Masters PACA Jump :

- le cavalier devra participer aux épreuves du samedi et du dimanche de la dernière étape

- le cavalier devra participer à un minimum de 6 étapes et enregistrer au moins 7 participations (le terme de participation désigne un cavalier ayant pris le départ de l'épreuve)

A noter que la réservation d'un boxe pour la finale est **obligatoire** (aucun cheval à l'attache ne sera admis sur l'Hippodrome de Cagnes-sur-Mer).

Article 2 - classements - attributions des points:

Les membres de l'organisation des Masters PACA Jump décident du mode de répartition suivant concernant le classement.

1er : 13 points	6ème : 7 points
2ème : 11 points	7ème : 6 points
3ème : 10 points	8ème : 5 points
4ème : 9 points	9ème : 4 points
5ème : 8 points	10ème : 3 points

Les cavaliers classés dans le premier quart de l'épreuve au-delà du 10ème bénéficient de 2 points, les cavaliers non classés mais participants (ayant pris le départ de l'épreuve) bénéficient d'1 point.

Les épreuves du samedi bénéficieront d'un coefficient 1 et les épreuves Grand Prix du dimanche bénéficieront d'un coefficient 1.5

En cas d'égalité au classement final des Masters et afin de départager les 5 premiers à l'issue de la dernière épreuve : les points acquis lors de la dernière étape dans le Grand Prix du dimanche seront prépondérants.

N.B. : les points sont attribués en fonction de la place acquise dans l'épreuve par le cavalier, y compris lors de la dernière étape, le classement publié sur FFECompét faisant foi.

Article 3 - Récompenses:

❖ Récompenses étapes : L'organisateur devra garantir 5 prix pour la 135 et des lots pour les 8 premiers classés de chaque épreuve des Masters.

❖ Récompenses classement final : Cadeaux aux 5 premiers

En cas d'ex aequo et quelle que soit la catégorie, le lot sera accordé au meilleur classement du Grand Prix de la dernière étape.

Les récompenses seront données uniquement aux cavaliers présents lors de la remise des prix, ils ne pourront se faire représenter pour recevoir ces cadeaux. Ceux-ci seront remis au cavalier classé juste après et ainsi de suite.

Article 4 - Litiges et réclamations :

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours lui-même, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement du MASTERS PACA JUMP (classement, nombre de participations, choix de la monture etc etc...), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) au CRE qui les présentera à la commission des organisateurs du MPJ qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de la commission sont sans appel.